

ASSOCIATION DES AMIS DU JARDIN DE SASNIÈRES

Concours de Soupe - dimanche 10 novembre 2019

Des idées gourmandes, des recettes... autant d'ingrédients qui mijoteront

- **9h30** accueil des équipes et installation
- **10h00** ouverture du Jardin et de la manifestation au public
- **11h00** début des dégustations et début du concours
- **16h00** fin des votes du public
- **16h 30** remise des prix

2 Concours – 2 Jurys :

Jury du Grand public (tous les visiteurs ayant acquis auprès de l'association le « kit de dégustation » peuvent goûter et voter pour les deux soupes qu'ils préfèrent).

Jury Professionnel (le Jury goûte toutes les soupes, juge leur qualité, l'origine des ingrédients et la présentation faite par l'équipe).

L'inscription au concours est gratuite – de nombreux prix récompensent les gagnants

Pour le public, l'entrée à la fête est libre et gratuite.

Contacts : Association « Les Amis du Jardin de Sasnières »

Le Moulin 41310 SASNIERES - **Tél** : 02 54 82 92 34 - **Fax** : 02 54 82 93 30

Courriel : association.jardindesasnieres@orange.fr - **Site** : www.jardin-plessis-sasnieres.fr

Bulletin d'inscription au Concours de Soupe du **Dimanche 10 Novembre 2019**

À renvoyer avant le 4 novembre 2019 (courrier, fax ou mail)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél : Courriel :

Nom de mon équipe :

Choisir la catégorie dans laquelle vous concurrez (cochez la case choisie) :

: Amateur : Collectivité : Professionnel

: Élève - apprentis : Jeune Marmiton



Association des Amis du Jardin de Sasnières – Le Moulin – 41310 Sasnières
Téléphone : 02 54 82 92 34 – Fax : 02 54 82 93 30 – Courriel : association.jardindesasnieres@orange.fr
Association Loi 1901 - Le Moulin - 41310

ASSOCIATION DES AMIS DU JARDIN DE SASNIÈRES

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SOUPE 2019

1. L'association Les Amis du Jardin de Sasnières organise un concours de soupe au Jardin du Plessis Sasnières le dimanche 10 novembre 2019, dans des lieux abrités mais non chauffés.
2. La participation au concours est gratuite et ouverte à tous. Cinq **catégories** sont proposées. Vous devez choisir sur le bulletin d'inscription celle dans laquelle vous allez concourir. La catégorie « jeune marmiton » est réservée aux moins de 18 ans. La catégorie « restaurateur » concerne les équipes composées d'au moins une personne travaillant dans la restauration et « collectivité » aux personnes travaillant dans une cuisine d'une collectivité et « élèves et apprentis » à des jeunes en formation.
3. Les inscriptions doivent être transmises avant le 4 novembre 2019 : aux « Amis du Jardin de Sasnières » – Le Moulin - 41310 SASNIERES ou association.jardindesasnieres@orange.fr
4. Seules les soupes maisons, chaudes ou froides sont acceptées (soupes en briques ou en sachet interdites.)
5. Pour la réalisation de votre soupe, nous vous encourageons à faire preuve d'imagination (pour éviter que plusieurs équipes proposent des recettes proches). Les produits de saison et du terroir doivent être privilégiés
6. La quantité de soupe préparée pour le concours est au minimum de **15 litres**. Attention le non respect de cette clause peut conduire à la disqualification de l'équipe.
7. Une somme forfaitaire de 20 € sera donnée à chaque équipe pour la dédommager de l'achat des matières premières composant la soupe, sauf si la quantité de soupe est inférieure aux 15 litres demandés.
8. Rendez-vous le dimanche 10 novembre 2019. **Arrivée impérative : 9h30**. L'organisation fournit un emplacement à l'abri, une table (1,20m x 0,50m), un réchaud, une louche ...
9. Chaque équipe sera composée de **3 personnes maximum** et se munira de son faitout. Un plat chaud et une boisson seront offerts à chaque participant au concours au moment du déjeuner.
10. L'Association des Amis du Jardin de Sasnières gère la vente des kits de dégustation. Les soupiers doivent servir leur soupe uniquement au public qui se présente à eux avec le bol de dégustation spécialement créé pour l'occasion et estampillé « **Fête de la soupe 2019** »
11. En cas de force majeure, l'Association des Amis du Jardin de Sasnières se réserve le droit d'annuler cette manifestation. Il n'y aura aucun dédommagement possible pour tout frais engagé par les équipes inscrites au concours.
12. En participant à cette manifestation, les candidats acceptent que leur recette puisse être publiée par les organisateurs et utilisée pour la communication d'une manière ou d'une autre. Ils devront **présenter la recette et les ingrédients de la soupe** à leur emplacement le jour de la fête (prévoir un exemplaire de la recette à remettre à l'organisateur). Les participants acceptent également en s'inscrivant que les photos qui seront prises d'eux puissent être utilisées librement par les organisateurs.
13. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Catégories et gagnants

Le Jury professionnel choisit un gagnant dans chacune des 4 catégories. Si une des catégories n'est pourvue que d'une seule équipe, celle-ci sera désignée gagnante d'office dans sa catégorie.

Un prix du Jury Grand Public est décerné toutes catégories confondues.

L'Organisateur se réserve le droit de changer les lots sans préavis. Le lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur.

